



Nous portons à votre connaissance le courrier de l'Entente FO, CFE-CGC et CFTC que nous avons adressé ce jour à la Direction, concernant la demande de réunion sur l'application de l'Accord RELOAD (Annualisation des heures excédentaires).

Toulouse, le 26 février 2025

**Madame Sadika HOUARI**  
**Directrice Ressources Humaines**  
**AIRBUS Commercial Aircraft France**

Madame la Directrice des ressources humaines,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'organiser rapidement une réunion concernant l'application de l'Accord RELOAD aux horaires atypiques dans les secteurs de production et de support (9X10, VSD tournants, horaires d'inter, management en production).

Si la mise en place se déroule a priori correctement sur le périmètre du groupe AIRBUS, notre division rencontre des difficultés nécessitant des actions urgentes.

Pour les syndicats signataires de cet accord, il est inacceptable que les salariés concernés subissent un impact financier.

Nos organisations **FO, CFE-CGC et CFTC** estiment que l'esprit de RELOAD, qui a guidé l'élaboration de ce nouveau statut social, n'est pas respecté. L'engagement des salariés a largement contribué aux excellents résultats de l'entreprise, et il est essentiel d'éviter toute dégradation de leur motivation due à des problèmes d'application de l'accord.

Dans l'attente de votre retour favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice des ressources humaines, nos sincères salutations.

**Pour FO:**  
**Bertrand MENDEZ**  
Délégué Syndical Central FO  
AIRBUS Commercial Aircraft

**Pour la CFE-CGC:**  
**Guillaume BONNET**  
Délégué Syndical Central  
CFE-CGC

**Pour la CFTC:**  
**Bertrand MOTTIER**  
Délégué Syndical Central  
adjoint CFTC